

Formation des membres élus au CSE et qui composent la commission formation dans les entreprises de plus de 300 salariés

1 jour (7 heures)

Initiation

Présentiel ou classe à distance

à partir de

895 € HT par personne (TVA en vigueur) **Repas inclus en présentiel**

Contenu mis à jour le 30/09/2026. Document téléchargé le 07/10/2026.

Salariés en reconversion, évolution de carrière, montée en compétences : les attentes sont fortes. Cette formation vous donne les clés pour conseiller, orienter et défendre efficacement les droits à la formation des salariés, tout en renforçant votre rôle et votre crédibilité d' élu du CSE.

Objectifs

- Examiner les réformes de la formation professionnelle et les règles applicables
- Analyser les contours des entretiens professionnels pour bien comprendre les volontés d'un salarié et le droit des salariés
- Orienter un salarié dans un choix ou dans une perspective
- Gérer des situations complexes ou techniquement plus impliquantes.

[Les compétences visées par cette formation font l'objet d'une évaluation.](#)

À qui s'adresse cette formation ?

- Membres de la Commission Formation du CSE
- Responsables et collaborateurs RH
- Managers en lien avec les représentants du personnel des entreprises

Prérequis

Cette formation ne nécessite pas de prérequis

Programme

1 Pendant votre formation

Formation des membres élus au CSE et qui composent la commission formation dans les entreprises de plus de 300 salariés

Introduction

- Présentation de chacun
- Attentes et objectifs visés de chaque participant
- Présentation du cadre de la formation
- Contextualisation des objectifs et des enjeux
- Émergence des représentations des participants
- Ajustement du contenu du programme de la formation si besoin

Préciser les textes et les règles applicables pour comprendre le droit de la formation pilotée par le CSE

Le droit de la formation professionnelle

- Saisir les logiques du droit de la formation professionnelle et le fonctionnement des parties prenantes (OPCA devenu OPCO) après :
 - La loi du 5 mars 2014
 - La loi "Avenir professionnel" du 5 septembre 2018

Le compte Personnel de Formation pour les salariés

- Comprendre les opportunités
- Pouvoir les expliquer
- Le plan de développement des compétences (ex-plan de formation)
- Les droits à la formation obligatoire pour le salarié
- Les possibles formations pouvant découler des entretiens professionnels
- Le maintien de l'employabilité
- Le cas d'insuffisance professionnelle d'un salarié

Développer de vrais réflexes techniques pour aider l'employé à développer ses savoir-faire et savoir-être

Orienter un collègue vers son projet professionnel

- CPF
- CEP
- Bilan de compétences
- VAE
- CPF transition professionnelle
- Pro-A
- POE ou POEC
- Faciliter l'expression des salariés sur leurs besoins de formation
- Préparer les consultations du CSE en plénière

Les situations spécifiques d'emploi et de travail

- Pour les jeunes
- Pour les personnes en situation de handicap
- Pour les seniors : droit à la formation spécial senior, prise en compte de l'avenir du salarié, examen de son futur départ à la retraite, promouvoir la transmission des compétences (devenir tuteur...)

Exemples de travaux pratiques (à titre indicatif)

- *Autodiagnostic*
- *Mises en situation basées sur des cas concrets proposés par les stagiaires*
- *Exercices d'entraînement : quiz, étude de cas : proposer des formations en fonction du plan de développement des compétences*
- *Atelier collectif : analyse de scénarii, mise en situation*
- *Brainstorming en sous-groupe*
- *Débriefing sur les comportements mis en œuvre : analyse de pratique*
- *Plan d'action : rédiger son plan d'action personnalisé (PAP), objectifs et actions concrètes*

Synthèse de la session

- Réflexion sur les applications concrètes que chacun peut mettre en œuvre dans son environnement
- Conseils personnalisés donnés par l'animateur à chaque participant
- Évaluation formative : quiz permettant de valider les compétences acquises
- Bilan oral et évaluation à chaud

Financement

Plusieurs dispositifs de financement sont accessibles via les OPCO (Opérateurs de Compétences), organismes agréés par le ministère du Travail dont le rôle est d'accompagner, collecter et gérer les contributions des entreprises au titre du financement de la formation professionnelle.

Pour plus d'information, une équipe de gestionnaires SKOLAE Formation spécialisée vous accompagne dans le choix de vos formations et la gestion administrative.

[Nous contacter pour en savoir plus →](#)

Modalités pédagogiques

Équipe pédagogique :

Un consultant expert de la thématique et une équipe pédagogique en support du stagiaire pour toute question en lien avec son parcours.

Techniques pédagogiques :

Pédagogie participative mettant l'apprenant au cœur de l'apprentissage. Utilisation de techniques ludo-pédagogiques pour une meilleure facilité par une évaluation continue des connaissances au moyen d'outils digitaux et/ou de cas pratiques.

Ressources pédagogiques :

Un support de formation présentant l'essentiel des points vus durant la formation et proposant des éléments d'approfondissement en ligne sur la plateforme.

[Accessibilité aux personnes en situation de handicap](#)

Détails de la session

Le 23 septembre 2027 (1 jour / 7 heures)

Paris

Le 23 septembre 2027 **Paris**

- 23 septembre 2027 9h00 – 17h30